

FIGURE 1 Ventilation sous-régionale utilisée dans le présent rapport

Afrique centrale: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sainte Hélène, Sao Tomé-et-Principe, Tchad

Afrique de l'Est: Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Mayotte, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Réunion, Seychelles, Somalie, Territoire britannique de l'océan Indien

Afrique du Nord: Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie, Soudan, Tunisie

Afrique australie: Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

Afrique de l'Ouest: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

NOTE: Par souci de cohérence, ce rapport reprend les groupes sous-régionaux utilisés dans l'*Etude prospective du secteur forestier en Afrique* (FAO, 2003).

Afrique

ÉTENDUE DES RESSOURCES FORESTIÈRES

La superficie forestière estimée pour l'Afrique en 2005 est de 635 millions d'hectares (figure 2), soit environ 16 pour cent de la superficie forestière mondiale. La perte annuelle nette de couvert forestier est de l'ordre de 4 millions d'hectares pour la période 2000-2005 (tableau 1), chiffre représentant près de 55 pour cent du recul du couvert forestier enregistré dans le monde. Toutefois, le couvert forestier signalé est réparti inégalement entre les différents pays et sous-régions.

Un pourcentage significatif de la perte nette de forêts concerne les pays ayant le couvert forestier le plus étendu. Ainsi, l'Angola, la République-Unie de Tanzanie

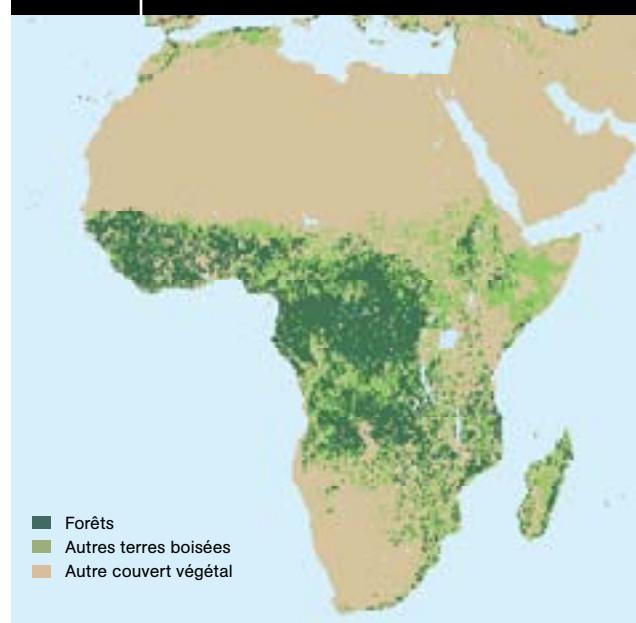
et la Zambie sont collectivement responsables de la plus grande partie de la déforestation de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (figure 3). Les informations disponibles indiquent également un taux de variation négative élevé au Zimbabwe, estimé à 1,7 pour cent par an, niveau très supérieur à la moyenne pour toute l'Afrique australe (0,7 pour cent). En Afrique du Nord, le Soudan possède à lui seul presque toute la superficie forestière et est responsable de 60 pour cent de sa réduction. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le Cameroun, la République démocratique du Congo et le Nigéria sont à l'origine de l'essentiel de la déforestation.

TABLEAU 1

Le couvert forestier et ses variations

Sous-région	Superficie (1 000 ha)			Variation annuelle (1 000 ha)		Taux de variation annuelle (%)	
	1990	2000	2005	1990-2000	2000-2005	1990-2000	2000-2005
Afrique centrale	248 538	239 433	236 070	-910	-673	-0,37	-0,28
Afrique de l'Est	88 974	80 965	77 109	-801	-771	-0,94	-0,97
Afrique du Nord	84 790	79 526	76 805	-526	-544	-0,64	-0,69
Afrique australe	188 402	176 884	171 116	-1 152	-1 154	-0,63	-0,66
Afrique de l'Ouest	88 656	78 805	74 312	-985	-899	-1,17	-1,17
Total Afrique	699 361	655 613	635 412	-4 375	-4 040	-0,64	-0,62
Monde	4 077 291	3 988 610	3 952 025	-8 868	-7 317	-0,22	-0,18

FIGURE 2 Ressources forestières



SOURCE: FAO, 2001a.

FIGURE 3 Evolution des superficies forestières en pourcentage, par pays ou région, entre 2000 et 2005

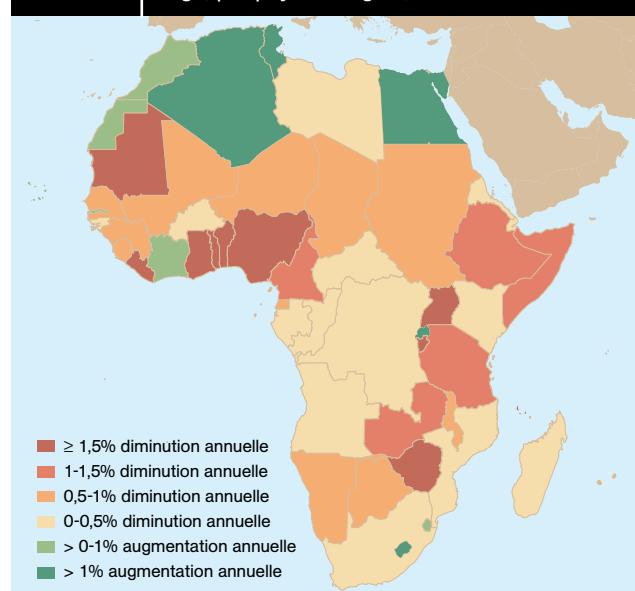


TABLEAU 2
Superficie des plantations forestières

Sous-région	Superficie (1 000 ha)			Variation annuelle (1 000 ha)	
	1990	2000	2005	1990-2000	2000-2005
Afrique centrale	348	388	526	4	28
Afrique de l'Est	1 246	1 233	1 230	-1	-1
Afrique du Nord	7 696	7 513	7 503	-18	-2
Afrique australe	1 867	2 060	2 150	19	18
Afrique de l'Ouest	900	1 337	1 677	44	68
Total Afrique	12 057	12 532	13 085	48	111
Monde	101 234	125 525	139 466	2 424	2 788

L'Afrique possède aussi plus de 400 millions d'hectares désignés sous le terme «autres terres boisées», comportant des arbres épars en nombre insuffisant pour répondre à la définition de «forêt». Les données sur l'étendue et le volume sur pied de ces autres terres boisées sont insuffisantes, mais leur étendue continue à diminuer.

La superficie totale de plantations forestières en Afrique – sous-groupe de forêts plantées définies comme étant principalement constituées d'essences introduites – est de l'ordre de 13,0 millions d'hectares (tableau 2). Environ 2,4 millions d'hectares (soit 18 pour cent) de plantations forestières ont une fonction de protection, le reste étant destiné à la production de bois, en particulier de bois rond industriel et de bois de feu. La majorité des plantations forestières se trouvent en Afrique du Nord, dépendante de ces dernières car elle possède peu de forêts naturelles. L'Afrique australe a développé une industrie forestière compétitive au niveau mondial, s'appuyant presque exclusivement sur des forêts plantées.

Depuis 1990, l'Afrique a l'un des taux de déforestation les plus élevés du monde (avec l'Amérique latine et les Caraïbes), malgré un léger ralentissement au cours des cinq dernières années. Malheureusement, il n'existe que quelques pays dans lesquels le couvert forestier s'accroît, ou s'améliore de façon marginale, et la plupart sont les «pays à faible couvert forestier» d'Afrique du Nord, où d'importants efforts ont été déployés pour établir des plantations forestières. Des améliorations ont également été signalées au Rwanda et au Swaziland, essentiellement grâce à une augmentation des boisements.

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

D'après les indices, la superficie de forêts primaires recule globalement dans la région, mais quelques-uns des pays les plus riches en forêts n'ont pas pu fournir d'informations sur ce paramètre, en particulier en Afrique centrale. Il n'est donc pas possible de se prononcer de manière définitive sur l'ampleur de cette tendance.

Quarante-trois pays, représentant quelque 70 pour cent du couvert forestier en Afrique, ont fourni des informations sur la superficie de forêt affectée à la conservation de la diversité biologique, pour les trois années de référence. Dans ces pays, 69,5 millions d'hectares de forêts au total, représentant environ 16 pour cent de la superficie forestière, ont principalement une vocation de conservation (tableau 3).

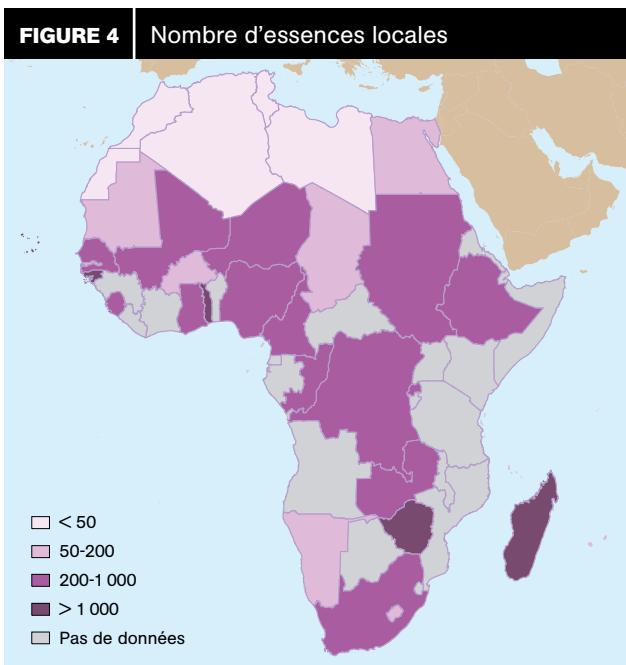
Bien que la superficie affectée à la conservation ait diminué dans quelques pays, une augmentation sensible a été enregistrée au niveau régional, en particulier durant la période 2000-2005.

La composition des forêts, le nombre d'essences forestières indigènes et la présence (ou l'absence) d'espèces menacées et en danger sont d'autres indicateurs de la biodiversité. Toutefois, comme seuls 16 pays ont fourni des données sur ces variables, on ne dispose pas d'indications claires sur la situation de la biodiversité. La composition des forêts et la prépondérance des essences varient considérablement au sein de la région. Comme il se doit, les forêts tropicales humides du bassin du Congo ont une diversité élevée, et l'on trouve entre 12 et 5 000 espèces forestières arborées autochtones dans les

TABLEAU 3
Superficie des forêts principalement affectées à la conservation

Sous-région	Superficie (1 000 ha)			Variation annuelle (1 000 ha)	
	1990	2000	2005	1990-2000	2000-2005
Afrique centrale	26 497	26 375	30 388	-12	803
Afrique de l'Est	2 934	2 882	2 818	-5	-13
Afrique du Nord	9 773	9 051	8 687	-72	-73
Afrique australe	12 360	12 360	12 360	0	0
Afrique de l'Ouest	15 239	15 244	15 275	0	6
Total Afrique	66 803	65 912	69 528	-89	723
Monde	298 424	361 092	394 283	6 267	6 638

NOTE : Moins de 50 pour cent des pays d'Afrique centrale ont été en mesure de fournir des données sur ce paramètre pour les trois années considérées.



pays couverts par les rapports (figure 4). Les 10 essences arborées les plus communes ne représentent que 22 pour cent des espèces présentes dans une forêt type, tandis que, dans une forêt tempérée ou boréale, elles comptent pour plus de 50 pour cent.

Les statistiques nationales concernant le nombre d'essences forestières menacées sont plus fiables, grâce au suivi et à la notification réguliers effectués pour la *Liste Rouge des espèces menacées* (Union mondiale pour la nature [UICN], 2000 et 2004). En moyenne, chaque pays africain inscrit environ 7 pour cent de ses espèces arborées autochtones sur la liste des espèces gravement menacées, menacées ou vulnérables.

SANTÉ ET VITALITÉ DES FORÊTS

En Afrique, comme dans plusieurs autres régions, il est difficile d'analyser les tendances en matière de santé des forêts, faute d'informations suffisantes. Seuls 14 pays sur 58, possédant 19 pour cent du couvert forestier total de l'Afrique, ont fourni des renseignements sur les feux de forêts au cours de deux périodes. Toutefois, le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR) a effectué une enquête par télédétection sur les incendies d'espaces naturels en Afrique (une catégorie qui inclut les feux de forêt mais ne s'y limite pas) (CCR, 2000). L'étude a conclu que l'Afrique contenait 64 pour cent de la superficie mondiale ravagée par des incendies en 2000, année où 230 millions d'hectares ont été détruits par le feu, soit 7,7 pour cent de la superficie totale des terres de ce continent. Une étude de suivi réalisée en 2004 a révélé des résultats similaires.

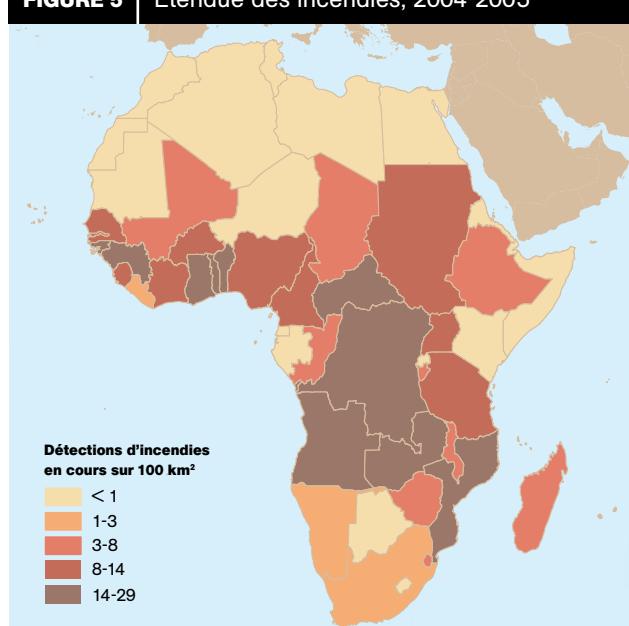
Conformément à ce qui a été signalé en 2005 à la Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO (FAO, 2006c), deux zones où les incendies sont particulièrement fréquents se démarquent: la première est constituée du nord de l'Angola et du sud de la République démocratique du Congo, la seconde englobe le sud du Soudan et la République centrafricaine (figure 5). Ces zones étaient

jadis essentiellement recouvertes de forêts tropicales, mais aujourd'hui la végétation est une mosaïque de prairies et de vestiges épars de ces forêts tropicales, intercalés avec les champs et les habitats des cultivateurs sédentaires et itinérants. La majeure partie de ces zones a été déboisée il y a plusieurs décennies et, s'il est indéniable que les feux empêchent la forêt de se régénérer, leur prévalence est plus une conséquence de la conversion passée des forêts en prairies, qu'une cause directe de leur disparition présente.

Le nombre d'incendies et la superficie brûlée varient considérablement d'une année sur l'autre, et suivent souvent l'oscillation australe El Niño (ENSO) et les phénomènes climatiques extrêmes qui lui sont associés. Il existe un lien particulièrement étroit entre les précipitations, la production de biomasse et l'ENSO en Afrique australe. Une comparaison de la superficie brûlée en 1992, où la région a connu une grave sécheresse, et en 2000, après une saison des pluies plus humide que la normale, a montré que les incendies avaient été beaucoup plus précoces et étendus en 2000. De bonnes pluies produisent plus de biomasse et, par conséquent, plus de combustible pour le feu durant la saison sèche, sauf si la production additionnelle est consommée par le bétail ou la faune sauvage. Eu égard à ce lien entre les pluies et la production de biomasse, il est donc possible d'utiliser les prévisions du climat saisonnier régional pour prévoir aussi les conditions probables de la biomasse au cours de la saison à venir, et évaluer ainsi le risque d'incendies.

Les dégâts dus aux incendies sont une grave menace pour la gestion durable des forêts en Afrique. On ne dispose pas de données suffisantes sur une longue période pour dire si la superficie affectée par les feux de forêt est en hausse ou en baisse. En outre, on ne peut pas non plus dire si, d'une manière générale, une diminution de l'incidence des feux est un fait positif ou négatif. Dans plusieurs écosystèmes, le feu fait partie intégrante des processus écologiques naturels.

FIGURE 5 | Etendue des incendies, 2004-2005



NOTE: Données issues du capteur satellitaire du spectromètre imageur à moyenne résolution (MODIS) à résolution de 1 km².

SOURCE: FIRMS (Fire Information for Resource Management System), Université du Maryland, Etats-Unis/Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace.

En ce qui concerne l'incidence des ravageurs et des maladies, cinq pays seulement ont fourni une série de données chronologiques comparables dans FRA 2005, de sorte qu'il a été impossible de donner un aperçu régional de la situation et des tendances générales. La FAO a proposé une démarche systématique pour améliorer la collecte des données en vue de l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2010 (FRA 2010) et préparé des profils sur les ravageurs forestiers pour l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya, le Maroc, Maurice et le Soudan.

En dépit du manque d'informations, on sait de façon certaine que la multiplication des problèmes dus aux infestations d'insectes, aux maladies et aux espèces ligneuses a eu une incidence négative sur la productivité et la vitalité des forêts du continent. Le Réseau africain sur les espèces envahissantes a été créé pour remédier à ces perturbations, avec pour mission de coordonner la collecte et la diffusion des informations sur les espèces forestières envahissantes en Afrique subsaharienne (www.fao.org/forestry/site/26951/en).

Des ravageurs forestiers introduits accidentellement font des dégâts dans des plantations industrielles pures de cyprès et de pins en Afrique de l'Est et en Afrique australe depuis plusieurs décennies. Le puceron *Cinara cupressivora*, qui attaque le cyprès du Mexique (*Cupressus lusitanica*) et le genévrier d'Afrique (*Juniperus procera*), a été signalé pour la première fois au Malawi en 1986 et s'est rapidement propagé aux pays voisins. Les dégâts faits par ce puceron en tuant les arbres ont été évalués à 44 millions de dollars EU en 1990, auxquels il faut ajouter 14,6 millions de dollars de pertes par an, pour la réduction de l'accroissement annuel (Murphy, 1996). De même, le sirex européen, *Sirex noctilio*, introduit accidentellement en Afrique du Sud, a infesté des pins et eu

un impact négatif considérable sur l'industrie. Des efforts particuliers sont déployés pour empêcher ce ravageur de se propager à l'intérieur de l'Afrique du Sud et dans les pays voisins.

Les nouveaux insectes ravageurs introduits en Afrique au cours des cinq dernières années comprennent *Coniothyrium zuluense* en Ethiopie, *Thaumastocoris australicus* et *Coryphodema tristis* en Afrique du Sud, *Leptocybe invasa* au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie et *Cinara pinivora* au Malawi.

FONCTIONS PRODUCTIVES DES RESSOURCES FORESTIÈRES

La production de bois et de produits forestiers non ligneux (PFNL) est une fonction très importante des forêts et des terres boisées africaines, qui a un impact considérable sur le développement socioéconomique. Environ 30 pour cent de la superficie forestière totale est principalement affectée à la production, contre une moyenne mondiale de 34 pour cent.

L'étendue des forêts affectées à la production régresse en Afrique (tableau 4). Toutefois, il est difficile de dire si cette tendance doit être considérée comme positive ou négative, du point de vue de la gestion durable des forêts. En effet, elle peut indiquer qu'une plus grande surface est mise hors production pour renforcer la conservation de la diversité biologique et d'autres fonctions des forêts, mais aussi que des forêts productives sont défrichées au profit d'autres utilisations des terres. Il conviendra d'améliorer les données sur cet élément thématique dans FRA 2010.

Le matériel sur pied est un important indicateur de la productivité des forêts. Des comparaisons agrégées

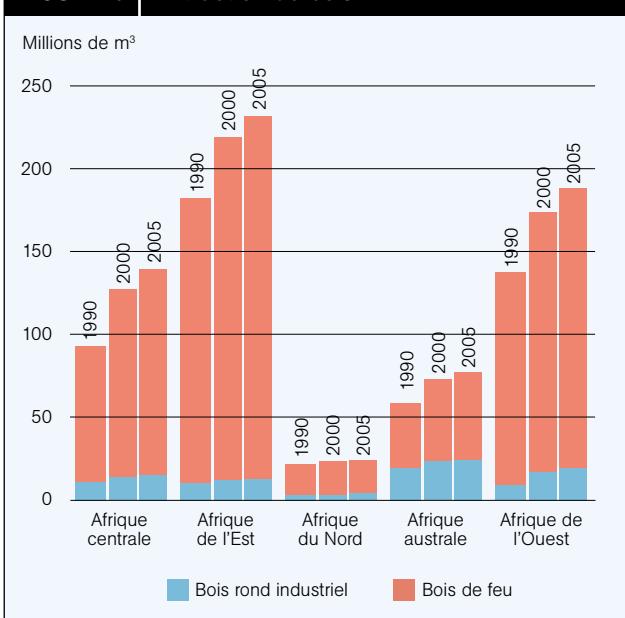
TABLEAU 4
Superficie des forêts principalement affectée à la production

Sous-région	Superficie (1 000 ha)			Variation annuelle (1 000 ha)	
	1990	2000	2005	1990-2000	2000-2005
Afrique centrale	45 268	43 790	41 992	-148	-360
Afrique de l'Est	30 678	27 646	26 119	-303	-305
Afrique du Nord	35 067	32 899	31 331	-217	-313
Afrique australe	9 527	11 031	12 083	150	210
Afrique de l'Ouest	27 789	24 548	23 134	-324	-283
Total Afrique	148 329	139 913	134 658	-842	-1 051
Monde	1 324 549	1 281 612	1 256 266	-4 294	-5 069

TABLEAU 5
Matériel sur pied

Sous-région	Matériel sur pied					
	(millions de m ³)			(m ³ /ha)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Afrique centrale	47 795	46 247	45 790	192	193	194
East Africa	4 989	4 616	4 446	56	57	58
Afrique de l'Est	1 436	1 409	1 390	17	18	18
Afrique australe	6 669	6 292	6 102	35	36	36
Afrique de l'Ouest	7 871	7 085	6 753	89	90	91
Total Afrique	69 373	66 171	64 957	99	101	102
Monde	445 252	439 000	434 219	109	110	110

FIGURE 6 Extraction de bois



(volume sur pied par sous-région ou par région) ne donnent pas toujours une idée claire de la situation, mais on peut faire quelques inférences générales à partir d'une comparaison mondiale. Les données par pays indiquent un recul significatif du matériel sur pied total dans presque tous les pays (tableau 5), même si quelques-uns ont enregistré une augmentation résultant d'une expansion de la superficie de plantations forestières.

Une autre question importante au sujet des fonctions productives des forêts – sachant que le matériel sur pied tend à s'amenuiser dans la majorité des pays – est de savoir si le niveau des prélevements de bois est supérieur à la coupe annuelle autorisée. En Afrique, près de 90 pour cent de ces prélevements sont utilisés comme combustible, contre moins de 40 pour cent dans le monde (figure 6). Pour l'ensemble du continent, les quantités de bois prélevées en 2005 ont été estimées à 1 pour cent du matériel sur pied, avec toutefois de grandes variations entre les régions résultant dans une large mesure de la disparité des conditions d'accès aux ressources forestières et de la proportion d'essences commerciales. Ainsi, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le volume récolté représente environ 0,06 pour cent du matériel sur pied estimé, contre plus de 7 pour cent en Afrique du Nord.

Faute d'informations sur les coupes annuelles autorisées, on peut difficilement se prononcer sur la durabilité des prélevements actuels. En Afrique, le bois est surtout utilisé comme combustible et la demande est en grande partie couverte par la production des autres terres boisées et des arbres hors forêts. Comme les niveaux de prélèvement de bois sont principalement déterminés par la demande du marché et l'accès aux forêts, les zones facilement accessibles sont exploitées plus intensivement que les zones reculées.

FONCTIONS PROTECTRICES DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Pour les 43 pays qui ont fourni des informations, la superficie de forêts principalement affectées à la protection représente environ 4,5 pour cent de la superficie forestière, et est tombée de 21,4 millions d'hectares en 1990 à 20,6 millions d'hectares en 2005, suivant en cela la tendance à la réduction du couvert forestier mondial (tableau 6).

Cependant tous les pays n'utilisent pas cette désignation, et il se peut que certaines fonctions protectrices soient incluses dans la catégorie «à usages multiples» (figure 7).

En pourcentage du couvert forestier total, l'étendue déclarée de forêts principalement destinées à la protection est faible en Afrique centrale, mais cela s'explique au moins en partie par l'insuffisance des rapports sur ce sujet.

Un certain nombre de pays ont accéléré leurs activités de boisement principalement axées sur la protection de l'environnement, à savoir le boisement des zones dégradées aux fins de la conservation des sols, l'établissement de brise-vent et de rideaux-abris pour protéger les champs agricoles, la stabilisation des dunes de sable et les plantations urbaines et périurbaines visant à accroître les valeurs d'agrément. Dans les 46 pays ayant fourni des données sur cette activité, l'étendue de forêts plantées à des fins de protection a augmenté de 400 000 hectares au cours de la période 1990-2005. L'essentiel de l'augmentation (plus de 87 pour cent) a concerné la sous-région pauvre en forêts de l'Afrique du Nord.

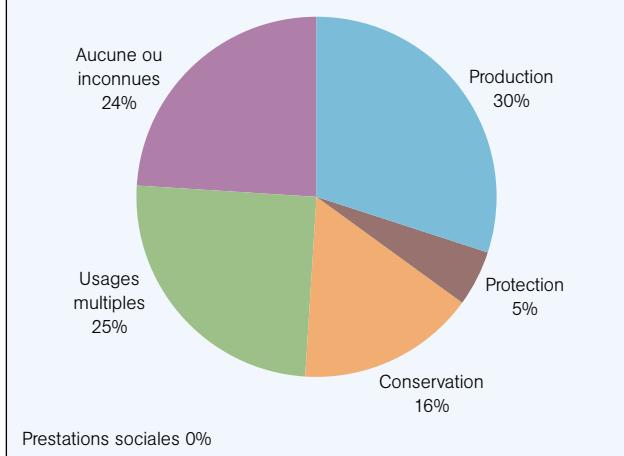
La superficie totale des forêts à vocation de protection est en léger recul pour l'ensemble de l'Afrique, l'Afrique du Nord étant la seule sous-région à afficher une légère expansion. Cependant, la superficie de forêts plantées à des fins de protection s'accroît dans quatre sous-régions et dans

TABLEAU 6
Superficie des forêts principalement affectées à la protection

Sous-région	Superficie (1 000 ha)			Variation annuelle (1 000 ha)	
	1990	2000	2005	1990-2000	2000-2005
Afrique centrale	368	746	651	38	-19
Afrique de l'Est	3 748	3 633	3 574	-12	-12
Afrique du Nord	3 645	3 819	3 861	17	8
Afrique australe	2 692	2 480	2 279	-21	-40
Afrique austro-occidentale	10 939	10 610	10 247	-33	-72
Afrique de l'Ouest	21 392	21 287	20 613	-10	-135
Total Afrique	296 598	335 541	347 217	3 894	2 335

NOTE: Moins de 50 pour cent des pays d'Afrique centrale ont été en mesure de fournir des données sur ce paramètre.

FIGURE 7 | Principales fonctions attribuées aux forêts en 2005



la région dans son ensemble. Globalement, il est impossible de conclure que les fonctions de protection s'améliorent, mais à la différence d'autres éléments thématiques, les tendances ne sont pas alarmantes.

FONCTIONS SOCIOÉCONOMIQUES

La valeur des prélevements de bois (bois de feu et bois rond industriel) en Afrique est passée de 2,1 milliards à quelque 3,9 milliards de dollars EU, entre 1990 et 2005. Cependant, en dépit de cette croissance relativement rapide, la part de l'Afrique dans la valeur mondiale des prélevements de bois n'était que de 6,5 pour cent en 2005, alors que ce continent possède environ 16 pour cent du couvert forestier de la planète.

Si la part de l'Afrique dans la valeur mondiale des prélevements de bois rond industriel n'est estimée qu'à 4,7 pour cent environ, sa part dans la valeur des prélevements de bois de feu est de l'ordre de 22 pour cent. En réalité, malgré une tendance à la baisse depuis 1990, la valeur du bois de feu représentait près de 35 pour cent

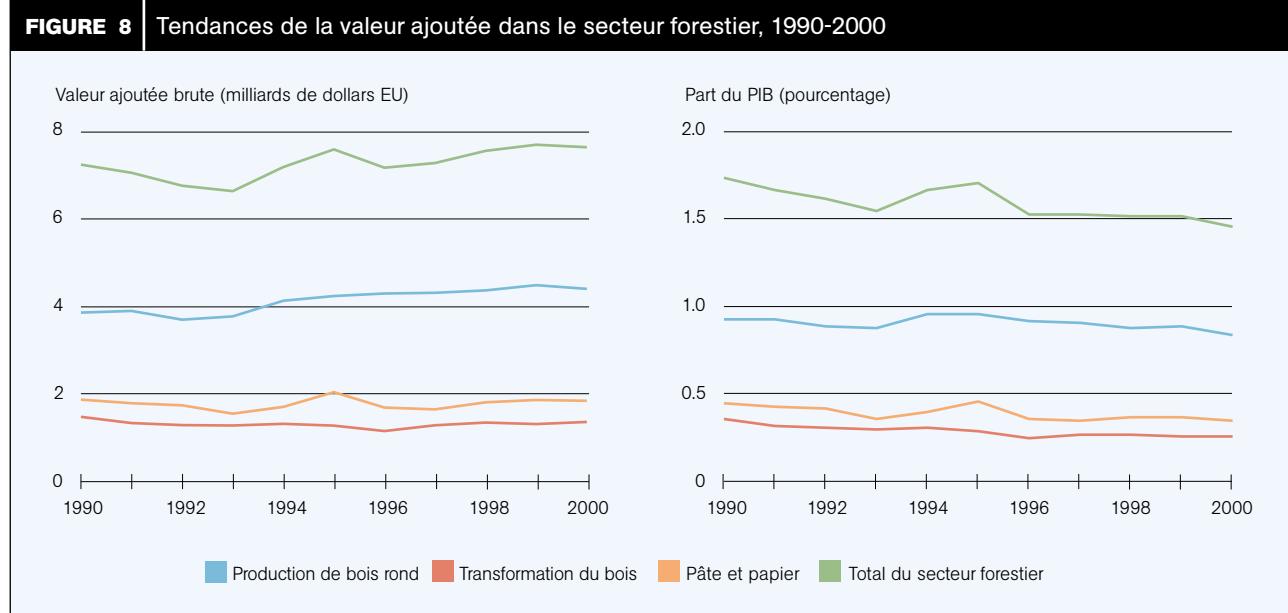
de la valeur totale des prélevements de bois en 2005, un pourcentage plus élevé que dans toute autre région.

La contribution globale du secteur forestier au Produit intérieur brut (PIB) a augmenté de façon marginale, passant de 7,3 milliards de dollars EU en 1990 à environ 7,7 milliards de dollars EU en 2000 (figure 8). Cependant la part du secteur forestier dans le PIB total a reculé au fil du temps, tombant de 1,7 pour cent en 1990 à environ 1,5 pour cent en 2000. Ce déclin résulte dans une large mesure de la croissance plus rapide des autres secteurs et de l'augmentation du PIB, alors que la valeur ajoutée dans le secteur forestier n'a pas progressé de façon significative. Au sein du secteur forestier, la valeur ajoutée dans les sous-secteurs de la transformation du bois et des pâtes et papiers est restée à peu près inchangée, et la production de bois rond (bois rond industriel et bois de feu) représente près de 57 pour cent de la valeur ajoutée.

Ces données sont en contraste avec la situation mondiale, où les sous-secteurs de la transformation du bois et des pâtes et papiers représentent ensemble près de 78 pour cent de la valeur ajoutée, contre 22 pour cent seulement pour la production de bois rond. La part de l'Afrique dans la valeur ajoutée résultant du secteur forestier est estimée à 2,2 pour cent du total mondial. Les parts du continent dans les valeurs ajoutées des sous-secteurs des industries du bois et des pâtes et papiers sont respectivement de 1,3 et de 1,1 pour cent, alors que la production de bois rond représente environ 5,7 pour cent de la valeur mondiale.

Il existe de nombreux pays où, grâce au développement de sous-secteurs compétitifs comme la transformation du bois et les pâtes et papiers, la part de valeur ajoutée provenant du secteur forestier est élevée, malgré le niveau extrêmement faible de la valeur ajoutée dans le sous-secteur de la production de bois. Il s'agit là d'une leçon importante, à savoir que la possession de vastes étendues de forêt et l'augmentation de la production de bois ne sont des conditions ni nécessaires ni suffisantes pour qu'il existe une industrie forestière dynamique. L'avantage naturel (par

FIGURE 8 | Tendances de la valeur ajoutée dans le secteur forestier, 1990-2000



exemple, l'existence de vastes étendues de forêts) est de plus en plus remplacé par un avantage compétitif (figures 9 et 10).

En ce qui concerne l'emploi dans le secteur forestier formel en Afrique, le nombre de travailleurs est passé de 520 000 en 1990 à environ 550 000 en 2000 (figure 11). Cette augmentation est largement attribuable à l'accroissement des emplois dans la transformation du bois, qui en absorbait en moyenne 60 pour cent. Cependant, une progression sensible entre 1992 et 1995 a été suivie d'un déclin apparent à la fin des années 90.

Malgré une certaine croissance de l'emploi dans le secteur forestier formel, la part de la foresterie dans l'emploi total a très légèrement régressé, passant d'environ 0,20 pour cent en 1990 à 0,16 pour cent en 2000.

Compte tenu du manque de données sur la production et l'emploi dans le secteur informel, il est difficile d'évaluer l'importance socioéconomique du secteur forestier en Afrique. Des études microéconomiques indiquent que le secteur informel est dominant, mais les statistiques nationales sur le revenu et l'emploi font la part belle au secteur formel. La majeure partie des activités de production (en particulier de bois de feu) et de transformation du bois (par exemple, sciage de long, production de charbon de bois, récolte et commerce de PFNL) se font dans le secteur informel, et sont par conséquent exclues des statistiques nationales.

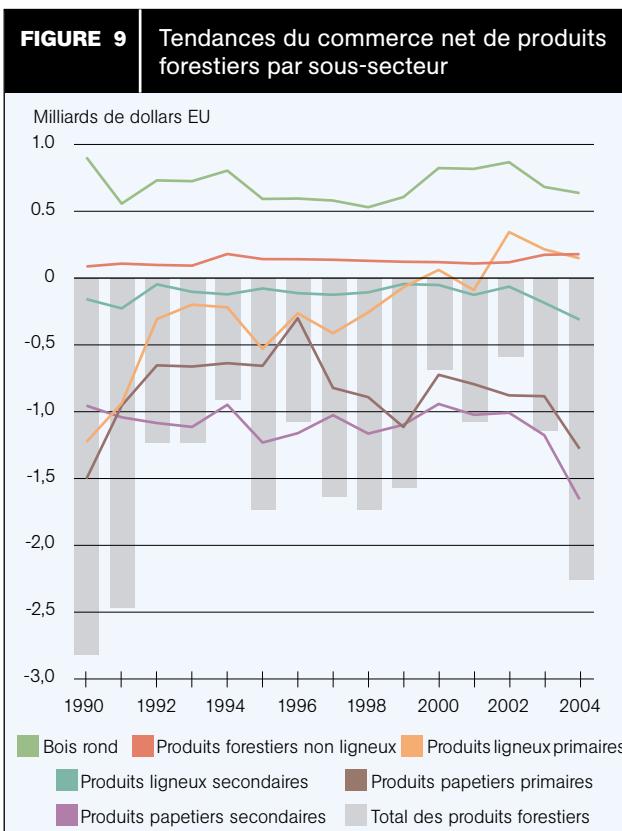
Dans quelques pays de la région, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la viande de brousse est la principale source de protéines alimentaires,

et pourtant ce PFNL important ne figure généralement pas dans les statistiques officielles.

L'importance du secteur informel soulève aussi quelques problèmes majeurs en ce qui concerne l'avancement vers la gestion durable des forêts. Les opérateurs du secteur informel n'ayant généralement aucun droit sur la terre et sur les forêts, la récolte du bois et des autres produits est pour l'essentiel « illégale » au regard du cadre juridique existant dans la plupart des pays. Quand les droits sont mal définis, les populations ne sont guère incitées à gérer les ressources de manière durable. En outre, la majorité des personnes qui dépendent du secteur informel sont pauvres, et n'ont pas les moyens de pratiquer ce type de gestion. Aussi apparaît-il qu'il faudrait améliorer le fonctionnement du secteur informel pour progresser sur la voie de la gestion durable des forêts.

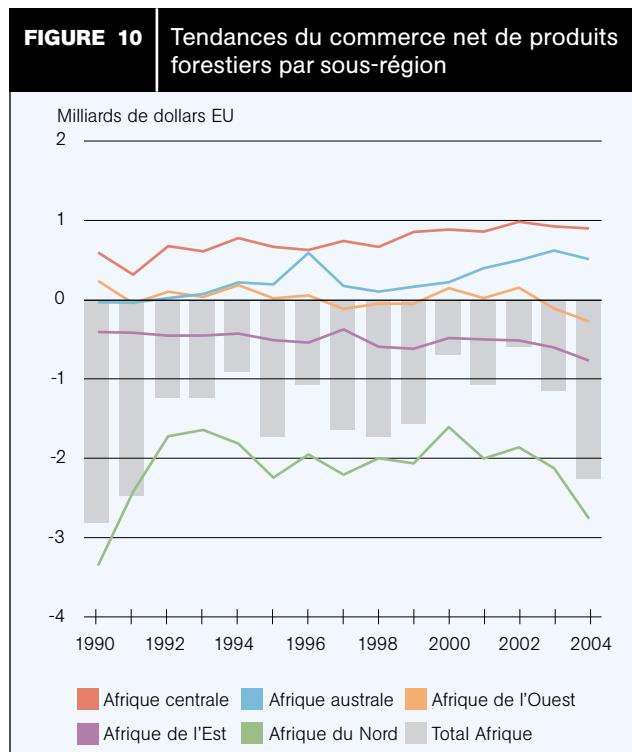
CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Plus de la moitié des pays d'Afrique ont élaboré une nouvelle politique forestière durant la dernière décennie ou s'y emploient actuellement. La tendance générale est à une gestion des forêts plus durable, décentralisée, avec un renforcement de l'accès et des droits de gestion des populations et des communautés locales et une augmentation des investissements du secteur privé.



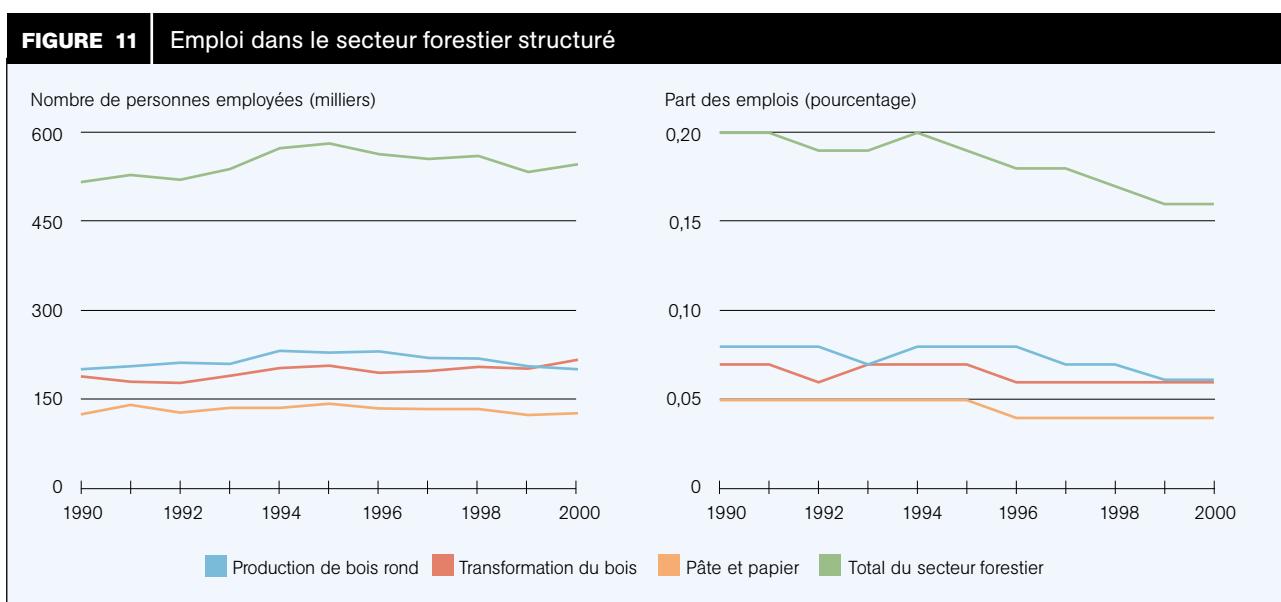
NOTE: Une valeur positive indique une exportation nette. Une valeur négative indique une importation nette. Les produits ligneux primaires sont le bois rond, les sciages, les panneaux dérivés du bois et les copeaux de bois. Les produits ligneux secondaires sont les meubles en bois, la menuiserie et les charpentes. Les produits papetiers primaires sont la pâte, le papier et le carton. Les produits papetiers seconds sont les cartons d'emballage, les boîtes et articles imprimés, notamment les livres et journaux.

SOURCES: FAO, 2006b; ONU, 2006.



NOTE: Une valeur positive indique une exportation nette. Une valeur négative indique une importation nette.

FIGURE 11 | Emploi dans le secteur forestier structuré



Plusieurs pays ont fait de la lutte contre la pauvreté un objectif central de leur politique forestière. Dans de rares cas, la foresterie est prise en compte dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Environ les deux tiers des pays ont aussi un programme forestier national en cours dont l'exécution est plus ou moins avancée, et 21 d'entre eux ont établi des partenariats avec le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.

L'application des nouvelles politiques a été ralentie par un certain nombre d'obstacles : appui politique insuffisant au secteur forestier; faible aptitude à mettre en œuvre des processus qui soient participatifs et ouverts sur d'autres secteurs; et capacités limitées de mobiliser des ressources financières extérieures et intérieures visant à appuyer des actions stratégiques clés.

D'importantes réformes de la législation forestière ont été introduites dans de nombreux pays africains. Depuis 1992, plus de la moitié de ces derniers ont élaboré de nouvelles lois ou codes forestiers. Si ces réformes diffèrent par leur approche et leur profondeur, elles tendent d'une manière générale à :

- renforcer le processus d'aménagement des forêts;
- promouvoir la gestion durable des forêts;
- favoriser la gestion communautaire et privée des forêts, notamment la décentralisation des responsabilités, avec une participation locale accrue;
- reconnaître les problèmes relatifs à l'environnement et à la biodiversité, notamment l'importance de la protection des forêts.

Malgré les améliorations de la législation forestière, la mise en œuvre et l'application des lois laissent encore à désirer dans la plupart des pays. De nouvelles dispositions légales ont été promulguées dans des pays politiquement instables avec une faible volonté politique, des organisations de la société civile fragiles, des capacités administratives insuffisantes et des économies locales et nationales en difficulté.

Alors que dans quelques pays, de nouvelles lois forestières contiennent des dispositions visant à transférer les droits d'utilisation et de gestion à des

particuliers ou à des communautés, les administrations publiques jouent encore un rôle prépondérant presque partout sur le continent. Dans de nombreux pays, les institutions forestières nationales n'ont ni les moyens ni la capacité de s'acquitter des tâches qui leur sont assignées par la loi.

Au moins un tiers des pays d'Afrique ont subi des réformes structurelles de leurs administrations forestières au cours de la dernière décennie. Dans quelques pays, les départements des forêts ont été transférés à de nouveaux ministères de l'environnement. Des réformes institutionnelles ont donné lieu à une décentralisation des pouvoirs de gestion des ressources forestières et/ou à une dévolution des droits de gestion aux populations locales et au secteur privé. La mise en œuvre reste insuffisante dans de nombreux pays et les taux de mortalité élevés dus au SIDA et à d'autres maladies ont eu une incidence négative sur les institutions.

Un certain nombre de pays ont restructuré leurs systèmes nationaux de recherche agronomique, dont fait partie la recherche forestière. La tendance dominante est à la régionalisation de la recherche agricole au sein des pays, avec des programmes régionaux entrepris par des équipes de recherche multidisciplinaires. Quoique justifiée et positive à bien des égards en théorie, cette restructuration risque dans la pratique d'affaiblir les capacités de recherche forestière des pays, en diluant les compétences nationales limitées. Dans certains pays, la coordination des activités de recherche aux niveaux national et régional laisse à désirer. Les fonds accordés par les gouvernements et les donateurs à la recherche forestière ont diminué au cours des 10 dernières années.

Les institutions d'enseignement forestier en Afrique varient considérablement, par le montant des financements reçus, le nombre de diplômés et la qualité des programmes d'études. Selon une enquête menée dans des pays subsahariens (FAO, 2005a), les institutions d'enseignement forestier de neuf pays ont indiqué que les financements étaient intermittents, en baisse et essentiellement puisés dans les ressources nationales. Le nombre de diplômes

décernés (niveau brevet technique) a considérablement baissé, principalement à cause du faible taux d'inscription et de la fermeture de programmes d'études débouchant sur un brevet. De manière générale, les besoins en matière d'enseignement forestier ne sont pas identifiés comme il convient et les plans sont mal articulés. Les autorités forestières, le secteur privé et les instituts de formation doivent engager un dialogue multipartite pour mieux planifier l'enseignement forestier. Plusieurs réseaux ont été créés dans ce domaine, notamment le Réseau d'enseignement agroforestier pour l'Afrique (ANAFE) et le Réseau des instituts d'enseignement forestier et environnemental d'Afrique centrale (RIFFEAC).

Un fait nouveau particulièrement positif consiste dans le renforcement, au niveau des politiques, de la coopération régionale visant à résoudre les problèmes forestiers, grâce à des initiatives comme la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), la Commission en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Les dirigeants de nombreux pays africains ont démontré qu'ils étaient déterminés à soutenir la gestion durable des forêts par des lois, des politiques et des programmes forestiers nationaux. Dans beaucoup de pays, le manque de capacités et de ressources continue d'entraver la bonne application de ces réformes. En ce qui concerne cet élément thématique, on peut cependant conclure que des progrès significatifs ont été accomplis pour établir un cadre visant à la gestion durable des forêts, et pouvant servir de base aux autres éléments thématiques.

SYNTHÈSE DES PROGRÈS VERS LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

En Afrique, l'avancement vers la gestion durable des forêts est lent et inégal. L'environnement juridique et politique s'améliore dans de nombreux pays, comme en témoignent l'engagement politique aux plus hauts niveaux, l'élaboration de programmes forestiers nationaux dans toute la région, et la nouvelle législation forestière progressiste dans de nombreux pays. Des partenariats régionaux comme le NEPAD et la COMIFAC offrent un cadre d'action solide. Toutefois, les investissements forestiers restent très inférieurs aux besoins et la capacité de faire appliquer les lois et de mettre en œuvre les programmes de manière efficace demeure très insuffisante dans la majorité des pays. Quelques préoccupations clés sont résumées ci-après:

- Bien que le taux de déforestation diminue légèrement, il reste élevé dans l'ensemble. La superficie des autres terres boisées est aussi en baisse.
- Les efforts de boisement et de reboisement ne compensent pas la perte de forêts naturelles. La majorité des boisements se font dans les pays à faible couvert forestier (en particulier en Afrique du Nord).
- La superficie de forêts primaires en Afrique est en baisse, mais la superficie des zones principalement affectées à la conservation de la diversité biologique a quelque peu augmenté.
- Le manque de données fiables et cohérentes sur une période suffisamment longue empêche de tirer des

conclusions valables sur la vitalité et la santé des forêts.

- La superficie totale principalement affectée à la protection a diminué au fil des années, bien que le pourcentage de forêts protégées ait augmenté dans quelques pays. La superficie de plantations forestières à visée de protection a augmenté, mais l'accroissement a surtout concerné l'Afrique du Nord et intéresse principalement les pays à faible couvert forestier.
- La valeur des prélèvements de bois a augmenté mais le bois de feu continue de représenter une part plus élevée que dans d'autres régions. Les rapports officiels ne reflètent pas les prélèvements réels, car le secteur informel domine. Il est peu probable que l'on parvienne à une gestion forestière durable si l'on ne prend pas de mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes favorisant la prédominance du secteur informel, notamment la pauvreté et les régimes fonciers.
- Du fait que le secteur informel n'apparaît pas dans les statistiques économiques nationales, l'importance de la foresterie dans cette région est grandement sous-estimée par de nombreuses études officielles. Le secteur forestier devrait en particulier tenir une place prépondérante dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
- La tendance la plus positive est sans doute que la plupart des pays africains ont introduit des réformes juridiques, politiques et institutionnelles. Toutefois, l'aptitude des institutions à mettre en œuvre une gestion durable des forêts est limitée, essentiellement en raison de la situation sociale et économique d'ensemble défavorable.
- L'information et la communication sur les problèmes du secteur forestier restent insuffisantes et nécessiteront de nouvelles approches au niveau national, de façon à garantir la liberté de communication, la fiabilité des systèmes de suivi et la mise en commun des informations et des expériences.

Globalement, l'avancement vers la gestion durable des forêts en Afrique est inégal. En comparaison de la plupart des autres régions, l'Afrique est en retard. Le défi consiste à s'appuyer sur les tendances positives et à prendre des mesures efficaces pour enrayer les plus négatives.